

# Règlement du concours Vivre avec le cuivre édition 2007

## **Éléments du concours**

Le Centre d'Information du Cuivre Italien (IIR) lance un concours pour la création et le design d'objets en cuivre et alliages.

Celui-ci concerne la conception d'objets décoratifs dont la réalisation prévoit, de manière spécifique et significative, l'usage du cuivre et/ou de ses alliages (laiton, bronze, cupronickel, etc.)

## **Critères**

Les objets à concevoir doivent l'être dans l'optique d'un usage domestique. Ils peuvent appartenir à l'une des catégories suivantes : Chaises, tables, tables à café, miroirs, tringles, étagères, bibliothèques, lampes, vases, recouvrement mural, parois, portes, etc.

Il est autorisé de combiner ou d'intégrer plusieurs matériaux dans le projet, pour autant que les parties en cuivre ou en alliages de celui-ci soit dominantes dans l'objet.

Le design de l'objet doit mettre en valeur les qualités esthétiques et intrinsèques du cuivre ou de ses alliages.

## **Comment participer**

Ce concours est divisé en deux catégories :

° Les designers d'intérieur et architectes de moins de 40 ans (à la date d'expiration du concours), individuellement, ou faisant partie d'un groupe ou employés dans le secteur.

° Les étudiants se présentant à titre individuel ou en groupe, inscrits comme élèves réguliers dans une école supérieure d'arts graphiques, de décoration d'intérieur, de design d'intérieur, dans une faculté d'architecture et de conception d'intérieur, effectuant un doctorat ou un mastère ou une formation équivalente et suivant les cours d'au moins un professeur.

La participation au concours est gratuite.

## **Deadline**

Les projets doivent être remis pour le 31 mai au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

## **Comment soumettre ses projets**

Toute soumission de projet vaut demande de participation au concours.

Tout soumissionnaire, que ce soit à titre individuel ou en groupe, se doit de signer une autorisation pour le traitement de ses données personnelles.

Les demandes de participation au concours doivent être adressées à :  
Copyright sri, via Bertani 16, 20154 Milano, [info@agenziacopyright.it](mailto:info@agenziacopyright.it)

Les projets soumis au jury le seront sous forme anonyme et dans l'ordre chronologique de leur réception. Les projets entrant dans la catégorie « Etudiants » doivent être accompagnés d'une déclaration du professeur acceptant la fonction de coordinateur.

De manière à éviter l'exclusion des fichiers ne pouvant être lus, il est recommandé de présenter également les projets sous forme imprimée, dans un format ne pouvant excéder l'A3 monté sur support rigide.

Les projets peuvent comprendre des objets en phase de production, (non encore commercialisés au 31 mai 2007).

Tout projet sera accompagné d'une enveloppe fermée comprenant les éléments suivants : le nom du participant, le certificat de l'établissement d'enseignement pour l'année académique en cours ou la preuve de l'inscription à une association professionnelle, ainsi que l'autorisation signée du traitement des données personnelles.

Les frais liés à l'envoi des projets seront à charge du participant. Le matériel envoyé ne sera pas restitué.

### **Documentation**

Tout projet sera accompagné d'une documentation technique indiquant les motivations techniques de l'usage du cuivre et de ses alliages.

### **Jury**

**Les membres du jury sont :**

Alba Cappellieri (Critique et professeur à l'école Polytechnique de Milan); Manuela Cifarelli (Directeur de Material ConneXion Milan) Riccardo Giovanetti (designer)

Cristina Morozzi (Critique et directeur artistique du salon Pitti Immagine )

Marco Romanelli (designer and critique)

Les projets seront examinés de manière anonyme et le nom de leur auteur ne sera révélé qu'après leur évaluation.

Le jury se réunira dans les locaux du Centre d'Information du Cuivre Italien ou dans tout autre endroit approprié.

Le jury tiendra un compte-rendu de ses décisions et ses évaluations sont réputées irrévocables et sans appel.

Les participants seront prévenus des résultats par e-mail.

Tous les projets soumis feront l'objet d'une première évaluation visant à valider leur conformité aux modalités du concours.

Le Centre d'Information du Cuivre Italien n'est pas tenu de motiver les exclusions éventuellement prononcées par le jury.

### **Prix**

Le concours comporte les prix suivants :

Catégorie Designers et Architectes :

1<sup>er</sup> prix > 4.000 Euros

2<sup>ième</sup> prix > 2.500 Euros

Catégorie Etudiants :

1<sup>er</sup> prix > 1.500 Euros

En plus des prix décrits ci-dessus, le jury dispose de la possibilité de nommer des ex-æquo et des mentions spéciales. Les projets soumis seront présentés au public lors d'un événement organisé à la Triennale de Milan. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site [www.iir.it](http://www.iir.it), dans la section « activités – salons et concours (en anglais) »

Tous les projets récompensés seront présentés comme prototypes lors de la 4<sup>ième</sup> édition de l'exposition « Vivre avec le cuivre », qui se tiendra à Milan fin 2007 (les dates doivent encore être déterminées et seront notifiées à tous les participants).

### **Cérémonie des awards**

La cérémonie de remise des prix se tiendra fin septembre 2007, dans un endroit devant encore être défini.

### **Propriété intellectuelle**

Les auteurs des projets demeurent l'unique ayant droit en matière de propriété intellectuelle quant à leur projet. Par le simple fait de leur participation, les auteurs autorisent, sans aucune contrepartie, le Centre Italien d'Information du Cuivre à exposer les projets lors des expositions et événements liés au concours, ainsi que de faire paraître les projets dans toute publication que les organisateurs jugeraient opportune, ainsi que sur Internet.

Les droits de propriété intellectuelle des projets soumis par les participants individuels comme ceux soumis par des tiers sont régis par les contrats en vigueur les concernant.

### **Protection des données personnelles**

Les données à caractère personnel seront traitées par le Centre Italien d'Information du Cuivre et par Copyright sri dans le seul et unique but de permettre l'analyse et l'évaluation des projets. Elles peuvent être révélées à des tiers exclusivement et publiées dans le cadre du concours, comme prévu au point 8 précédent.

En conformité avec la Loi 675/96 (concernant la protection des individus, ainsi que tout autre sujet ayant trait au traitement des données personnelles), nous requérons l'autorisation explicite de tous les participants au traitement de leurs données personnelles, ladite autorisation étant nécessaire pour prendre part au concours.

### **Info**

Le règlement du concours en Italien peut être obtenu sur le site de l'institut ([www.iir.it](http://www.iir.it)). Il peut également être demandé à l'adresse suivante :

Istituto Italiano del Rame  
Via Corradino d'Ascanio 4  
20142 Milano  
[info@iir.it](mailto:info@iir.it)

### **Fac-simile d'autorisation**

En conformité avec la loi 675/96, j'autorise, par la présente, le traitement de mes données personnelles par l'Istituto Italiano dei Rame (Italian Copper Institute), conformément au texte du règlement du concours 1.I.R.2007 « Le Cuivre et l'Habitat ».

### **Signature**